Wiltz
Capitale des Ardennes

AVIS PUBLIC
Urbanisme

La Ville de Wiltz est saisie d'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier intitulé « PAPNQ ZAD1 HEIDERT» à Wiltz, au lieu-dit « Auf Heidert », élaboré par le bureau CO3 SàRL, pour l'Administration communale de Wiltz.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le dossier y relatif est déposé au service technique de l'administration communale de Wiltz, où le public peut en prendre connaissance à partir du 06 janvier 2021 pendant trente jours. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Wiltz, sous peine de forclusion, endéans ce délai de publication.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Wiltz www.wiltz.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Wiltz, le 04 janvier 2021
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le président, Le secrétaire,

Ville de Wiltz
Administration communale • Service technique• Mike Nosbusch • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 37 • Fax: (+352) 95 72 05 • E-mail: mike.nosbusch@wiltz.lu